

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 119

14 janvier 2012

### SOMMAIRE

8CS Holdings S.à r.l. ....	5669	Sera Immobilière S.A. ....	5669
ACL-Services S.A. ....	5705	Serti S.A. ....	5672
ACL-Services S.A. ....	5705	Service Tobacco Trading - S.T.T. S.A. ...	5672
ACL-Services S.A. ....	5706	Skybreak Holdings S.à r.l. ....	5685
Actimalux S.A. ....	5712	SOLAR and RENEWABLE ENERGY IN- VESTMENTS S.A. en abrégé SO.R.E.I. S.A. ....	5673
Aktiva Capital II S.à r.l. ....	5703	Solar Europe S.A. ....	5673
Alchimie S.à r.l. ....	5702	Sole S.A. ....	5666
Aries Investment S.à.r.l. ....	5695	Stoncor Lux S. à r. l. ....	5673
Bijouterie Rosy S.à r.l. ....	5674	Surf & Turf S.à r.l. ....	5668
bitcom. S.A. ....	5702	Swipar S.A. ....	5679
Brasserie du Grand Théâtre S.à r.l. ....	5695	Swipar S.A. ....	5679
Cameron Lux Apme Sarl ....	5670	Swipar S.A. ....	5681
Catalux S.A. ....	5706	Swipar S.A. ....	5673
China Grace Capital II S.à.r.l. ....	5703	Syneco S.à r.l. ....	5681
Cobos S.A. ....	5712	Technipose, S.à.r.l. ....	5666
CTM/Terra B.V. ....	5679	Tendril S.à r.l. ....	5682
CVE Luxembourg S.à r.l. ....	5712	The Best Cup S.A. ....	5684
Ergi S.A. ....	5679	The Creative Logic S.A. ....	5684
Ergi S.A. ....	5684	Total Telecom Lux ....	5694
Ergi S.A. ....	5695	Translink Services S.à r.l. ....	5694
Ergi S.A. ....	5697	Ulrika S.A., SPF ....	5695
Kayton ....	5674	United Patrimonium S.A. ....	5697
KPI Retail Property 40 S.à.r.l. ....	5698	Veneska Holdings S.à r.l. ....	5682
KPI Retail Property 7 S.à r.l. ....	5666	Vimotex Holding S.A. ....	5701
Momentum Private Equity SICAV-SIF ...	5684	Vintage CW S.à r.l. ....	5701
Northstar Europe S.A. ....	5673	Viva Transport Holding (Luxembourg) S.A. ....	5670
Nouvelle Boutique Trois Etoiles ....	5702	WE Brand S.à r.l. ....	5702
OHA AvAero Holdings S.à r.l. ....	5706	Wine We Like S.à r.l. ....	5702
Saxa S.A. ....	5669		
SB Trans S.A. ....	5669		
Schlossberg S.à r.l. ....	5669		

**KPI Retail Property 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 108.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011169052/10.

(110196457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

**Sole S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.375.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011170344/10.

(110197776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**Technipose, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 102, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.133.

## STATUTS

L'an deux mille onze, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Cyrille Schneider, né le 14 mai 1968 à Longeville Les Metz (France), demeurant à 6-A, rue de la Gare, L-3236 Bettembourg, et

2.- Monsieur Claude Zenner, né le 27 août 1965 à Clervaux, demeurant à 20, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange.

Tous deux représentés aux présentes par Madame Béatriz Garcia demeurant à Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé qui demeureront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente en général, l'achat et la vente de meubles de cuisine et de living y inclus tous accessoires et autres, la livraison, le montage, la pose et l'aménagement de cuisines et de meubles préfabriqués ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination TECHNIPOSE, S.à.r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Mamer.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature unique du gérant technique ou du gérant administratif pour tout montant inférieur à 10.000 EUR, la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif est nécessaire pour engager la société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

*Autorisation de commerce*

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, telles que représentées déclarent souscrire les cinq cents (500) parts sociales comme suit:

Monsieur Cyrille Schneider, 400 parts sociales

Monsieur Claude Zenner, 100 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cent euros (1.200,- EUR).

*Décisions des associés:*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- M. Claude Zenner, employé privé, demeurant à L-8086 Bertrange, 20 Cité Am Wenkel, comme gérant technique, et

- M. Cyrille Schneider, salarié, demeurant à 6-A, rue de la Gare, L-3236 Bettembourg comme gérant administratif.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-8210 Mamer, 102, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: B. GARCIA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53933. Reçu soixante-quinze Euros (75,-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168559/123.

(110195577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

**Surf & Turf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 693.300,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 154.171.

Die Gesellschaft wurde am 28 Juni 2008 gegründet gemäss Urkunde vom Notar Joseph Elvinger, in Luxemburg, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1658 vom 14 August 2010.

Der Jahresabschluss zum 31 Januar 2011 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170347/11.

(110197494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**8CS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: GBP 61.219,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.710.

Les comptes annuels pour la période du 6 octobre 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2011170401/13.

(110197624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**Saxa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170352/10.

(110197849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**SB Trans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 118.450.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170353/10.

(110197980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**Schlossberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.548.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170354/10.

(110197648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**Sera Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 29.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170355/10.

(110197746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**Viva Transport Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170393/9.

(110197828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**Cameron Lux Apme Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.896.

In the year two thousand and eleven, on the second day of December.

Before us M<sup>e</sup> Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

CAMERON CANADA CORPORATION, a limited liability company with its registered office at 1300-1969 Upper Water Street, NS B3J 3R7 Halifax, Canada, registered with the Joint Stock Companies register of Nova Scotia number 3056510,

duly represented by M<sup>e</sup> Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity CAMERON CANADA CORPORATION, is the sole partner of Cameron Lux APME S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153 896 and incorporated by a deed of Me Bettingen on June 17, 2010, published in Mémorial C number 1552 of July 29, 2010 ("the Company").

The Company's articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on July 29, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2009 of September 27, 2010.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Conversion of the Company's share capital currency from EURO into US Dollars and adaptation of its current amount of forty five million four hundred forty six thousand three hundred euro (EUR 45,446,300.-) into fifty nine million seventy eight thousand eight hundred United States Dollars (USD 59,078,800) and conversion of all accounts in the books of the Company from EUR into US Dollars as effective January 1, 2011; taking into account the historical exchange rate existing at the time the Company's share capital was increased on July 29, 2010;

Decision to change the par value of each existing share into USD 50 each and subsequently the number of shares;

Amendment the first sentence of article 7 of the Company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to convert the Company's share capital currency from EURO into US Dollars and to adapt its current amount of USD (forty five million four hundred forty six thousand three hundred euro (EUR 45,446,300.-) into fifty nine million seventy eight thousand eight hundred United States Dollars (USD 59,078,800), taking into account the historical exchange rate existing at the time the Company's share capital was increased on July 29, 2010.

The sole partner resolves to convert all accounts in the books of the Company from EURO to USD Dollars as effective January 1, 2011, taking into account the hereabove historical exchange rate.

Proof of the exchange rate is presented to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole partner resolves to change the number and the par value of the shares, each share having now a par value of USD 50.

### Third resolution

The sole partner resolves to amend the first sentence of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

**Art. 7. First sentence.** "The corporate capital of the company is set at fifty nine million seventy eight thousand eight hundred United States Dollars (USD 59,078,800) divided into one million one hundred eighty-one thousand five hundred seventy-six (1,181,576) parts having a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.(...)"

#### Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand Euros (EUR 1,000).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deuxième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

CAMERON CANADA CORPORATION, une société à responsabilité illimitée ayant son siège social au 1300-1969 Upper Water Street, NS B3J 3R7 Halifax, Canada, enregistrée au Registre de Joint Stock Companies de Nova Scotia sous le numéro 3056510,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, CAMERON CANADA CORPORATION, est l'associé unique de Cameron Lux APME S.à r.l., ayant son siège au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 153 896 et constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Bettingen le 17 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1552 du 29 juillet 2010 («la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 2010 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2009 du 27 septembre 2010.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit: Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion de la devise du capital souscrit de la Société d' Euro en Dollars américains et adaptation de son montant actuel de quarante cinq millions quatre cent quarante six mille trois cents euros (EUR 45.446.300,-) en cinquante-neuf millions soixante dix huit mille huit cents Dollars US (USD 59.078.800), et changement avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de la monnaie d'expression de tous les comptes de la Société d' Euro en Dollars américains; en prenant en compte le cours Euro / Dollars US au 29 juillet 2010, correspondant à l'augmentation de capital de la Société.

2. Décision de modifier la valeur nominale des parts existantes à 50 USD et en conséquence le nombre de parts sociales.

3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de convertir la devise du capital souscrit de la Société d' Euro en Dollars américains et en conséquence d'adapter son montant actuel de quarante cinq millions quatre cent quarante six mille trois cents euros (EUR 45.446.300,-) en cinquante-neuf millions soixante dix huit mille huit cents Dollars US (USD 59.078.800), en prenant en compte le cours Euro / Dollars US au 29 juillet 2010, correspondant à l'augmentation de capital de la Société.

L'associé unique décide de changer, avec effet au premier janvier 2011, la monnaie d'expression de tous les comptes de la Société d'EURO en Dollars américains, en prenant en compte le cours Euro / Dollars US mentionné ci-dessus.

La preuve du cours a été apportée au notaire instrumentant.

*Neuvième résolution*

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale des parts existantes à 50 USD et de modifier en conséquence le nombre de parts sociales.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus, lequel article sera comme suit:

**Art. 7. Première phrase.** «Le capital social de la société est fixé à cinquante neuf millions soixante-dix-huit mille huit cents Dollars américains (USD 59.078.800) divisé en un million cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-seize (1.181.576) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Dollars américains (USD 50,-) chacune.(...)».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 décembre 2011. LAC / 2011 / 54484. Reçu 75.-

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168858/129.

(110196527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

---

**Serti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170356/10.

(110197846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Service Tobacco Trading - S.T.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170358/10.

(110197879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Northstar Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 146.664.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Northstar Europe S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2011170881/12.

(110198266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

---

**SOLAR and RENEWABLE ENERGY INVESTMENTS S.A. en abrégé SO.R.E.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170365/10.

(110197866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Solar Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170366/10.

(110197877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Stoncor Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.624.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170367/10.

(110197674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Swipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.422.

Le bilan au 30/06/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011170370/10.

(110197637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Bijouterie Rosy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4530 Differdange, 4, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.916.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2011170616/14.

(110198197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

**Kayton, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 165.118.

## STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-neuf novembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Brigitte de TURCKHEIM, dite de GASTINES, épouse CACHART, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1936 Verbier, Immeuble La Volga 238, 13, Chemin de la Barmète, représentée aux fins des présentes par Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, en vertu d'un pouvoir donné à Verbier, le 17 novembre 2011.

Le prèdit pouvoir, après avoir été signé "ne varietur", restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «KAYTON».

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La Société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La Société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

## **Titre II. - Capital - Actions - Obligations**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de deux cent cinquante mille euros (250 000,-EUR), représenté par deux mille cinq cents (2 500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

**Art. 7.** Toute action est indivisible; la Société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la Société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

**Art. 8.** Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

**Art. 9.** Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Dans le cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une Assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

**Art. 11.** Le Conseil d'administration élit en son sein un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par courrier, télécopie ou courrier électronique, confirmé par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 12.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par courrier, télécopie ou courrier électronique, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télécopie ou mails, seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 13.** De chaque séance du Conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

**Art. 15.** Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs et par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'article quinze des statuts.

**Art. 17.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins.

**Art. 18.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la Société autre que celles qui concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer.

La Société indemnisera tout administrateur, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement supportées par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur de la Société ou, pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il ne serait pas indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de négligence grave. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits que l'administrateur ferait valoir.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 19.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la Société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la Société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 20.** L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

**Art. 21.** L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin de chaque année, à dix heures.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 22.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 23.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Si, à la suite de cette demande, elle n'est pas tenue dans le délai prescrit, elle peut être convoquée par un mandataire désigné par le président du tribunal d'arrondissement, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à la requête d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième du capital social.

L'Assemblée se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital social peuvent demander, par lettre recommandée adressée au siège de la Société cinq jours au moins avant sa tenue, l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 24.** Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance, au moyen d'un formulaire rédigé à cet effet et mentionnant notamment le sens du vote, ou l'abstention. Les formulaires dans lesquels aucune de ces principales dispositions ne serait mentionnée sont nuls. Seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société au plus tard trois jours avant la réunion de l'assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du Conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 25.** L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Les votes blancs ou nuls sont à ranger parmi les votes s'étant exprimés contre la proposition.

**Art. 26.** L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

**Art. 27.** Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

## **Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 28.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 29.** Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

**Art. 30.** L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

## Titre VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 31.** La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

## Titre VIII. - Dispositions générales

**Art. 32.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire ainsi qu'il suit aux deux mille cinq cents (2 500) actions représentant le capital social:

- Madame Brigitte de TURCKHEIM, dite de GASTINES, épouse CACHART, prénommée, deux mille cinq cents actions . . . . .	2 500
Total: deux mille cinq cents actions . . . . .	2 500

### *Libération*

Toutes les actions ont été libérées intégralement par un versement en numéraire de deux cent cinquante mille euros (250 000,-EUR), laquelle somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### *Dispositions transitoires*

1. L'Assemblée générale annuelle se réunit pour la première fois en l'an deux mil douze.
2. Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps à courir depuis le jour de la constitution de la Société jusqu'au trente et un décembre deux mil onze.

### *Constataion*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-1 paragraphe (2), 26-3, et 26-5 de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte, est estimé à la somme de trois mille cinq cents euros (3 500,-EUR).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, exerçant les pouvoirs attribués à l'Assemblée des associés, conformément à l'article 200-2 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, a pris les décisions suivantes:

1. Le Conseil d'administration est composé de quatre membres. Sont nommés administrateurs pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012, statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011:

- a) Madame Brigitte de TURCKHEIM, dite de GASTINES, épouse CACHART, demeurant à CH-1936 Verbier, Immeuble «La Volga», 13, Chemin de la Barmète;
- b) Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, 17, rue des Sorbiers;
- c) Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster, 14, rue Maria Montessori;
- d) Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy, 11, rue du Dolberg.

2. Est désigné comme Commissaire aux comptes pour un terme échéant également à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012, statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011:

- Monsieur Guy SCHOSELER, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DAL ZOTTO, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16115. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 05 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168258/259.

(110195069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

---

**Swipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.422.

Le bilan au 30/06/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011170371/10.

(110197638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Swipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.422.

Le bilan au 30/06/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011170372/10.

(110197640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Ergi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5880 Hesperange, 83, Cité Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 88.022.

Les comptes au 31.12.2009 de la société ERGI S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2011170697/13.

(110198012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

---

**CTM/Terra B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 147.116.

L'an deux mille onze, le sept décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société CTM/TERRA B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, constituée suivant acte notarié du 28 janvier 2002, anciennement enregistrée à la chambre de commerce de Brabant sous le numéro 17142670 («la Société»), ayant transféré son siège effectif de direction au Grand-Duché de Luxembourg, conformément à un acte notarié de Maître Blanche Moutrier, pré-qualifiée, reçu le 13 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 juillet 2009 sous le numéro 1483.

Toutes les 18.000 (dix-huit mille) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société sont détenues par Monsieur Franciscus Gijsbertus Petrus Martinus Heesen, résidant à Wijkerstein 10, 5346TS, Oss, Pays-Bas.

Ici représentée par Monsieur Arnaud Briand avec adresse professionnelle à Strassen, en vertu d'une procuration en date du 5 décembre 2011 qui, signée par le comparant et le notaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

L'associé unique de la Société, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, requiert le notaire d'acter que:

I- Toutes les parts sociales sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification du siège effectif de gestion et son centre d'intérêt principal de la Société et modification subséquente de l'Article 1 paragraphe trois des statuts de la Société

2) Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Résolution unique*

Il est décidé de transférer le lieu du siège effectif de gestion et son centre d'intérêt principal de la Société au 7, rue Thomas Edison L-1445 Strassen et de modifier en conséquence l'article 1 paragraphe trois des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Le siège social de la société est établi dans la municipalité d'Oss, Pays-Bas. La société a son siège effectif de gestion et son centre d'intérêt principal à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège effectif de gestion de la société pourra être transféré en tout autre lieu dans la municipalité de Luxembourg par résolution du conseil de gérance ou du gérant unique de la société.».

Le reste de l'article 1<sup>er</sup> paragraphe 3 demeure inchangé.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de € 1.400.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Constatation*

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du Notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand eleven, on the 7<sup>th</sup> of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at EschSur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of CTM/TEERA B.V., a private company with limited liability, having its registered office at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, incorporated by deed enacted on the 28th January 2002, formerly registered with the Brabant chamber of commerce under number 17142667 ("the Company"), having transferred its effective place of management to the Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, prenamed, enacted on 13 July 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 31 July 2009, under number 1483.

All the 18,000 (eighteen thousand) shares, representing the entire capital of the Company, are owned by Mr Franciscus Gijsbertus Petrus Martinus Heesen, residing at Wijkerstein 10, 5346TS, Oss, the Netherlands.

Here represented by Arnaud Briand, with professional address in Strassen, by virtue of a proxy dated December, the 5<sup>th</sup> 2011 which having been signed by the appearing person and the notary, shall remain annexed thereto to be registered with the minutes.

The sole shareholder of the Company, exercising the powers of the general meeting, requests the notary to act that:

I- All the shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder of the Company has been beforehand informed.

II- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Change of the effective place of management and centre of the main interests of the Company and subsequent amendment of article 1, paragraph 3 of the articles of association of the Company.

2) Miscellaneous

After the foregoing was approved by the existing shareholder, the following resolutions have been taken:

*Sole resolution*

It is resolved to proceed to the change of the effective place of management and centre of the main interests of the Company to 7, rue Thomas Edison L-1445 Strassen and to consequently amend Article 1 paragraph 3 of the articles of association which shall now read as follows:

" **Art. 1.** The company's registered seat is located in the municipality of Oss, the Netherlands. The company has its effective place of management and centre of its main interests in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. The effective place of management of the company may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by resolution of the board or the sole manager of the company."

The other provisions of article 1, paragraph 3 remains unchanged.

*Expenses*

The expenses, costs remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated € 1.400.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Statement*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English version; upon request of the appearing person and in cases of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Strassen, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: A.Briand, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16521. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168884/99.

(110196105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

---

**Swipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.422.

Le bilan au 30/06/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011170373/10.

(110197643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Syneco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8315 Olm, 6, Op der Wiss.

R.C.S. Luxembourg B 85.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011170374/10.

(110197646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Tendril S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.190.100,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 149.493.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011170375/11.

(110197767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**Veneska Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 133.308.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven.  
on the first of December.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PIKELANE CORPORATE LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the «Registrar of Corporate Affairs» under the number 1515831,

hereby represented by:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,  
and

- Mr. Patrice YANDE, private employee, professionally residing at L2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,  
by virtue of a general proxy given on May 27, 2011,

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

I.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the private limited liability company VENESKA HOLDINGS S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 133.308 (NIN 2007 2455 771).

II.- That the company has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 6th of November 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2798 of December 4, 2007.

III.- That the company has a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), divided into one hundred twenty-five thousand (125.000) share quotas of ten cents (€ 0,10) each.

IV.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.

V.- That the company VENESKA HOLDINGS S.à r.l. is not implicated in any kind of litigation.

After these statements, the appearing party, represented as said before, stated and, insofar as necessary resolved, decides to dissolve the company VENESKA HOLDINGS S.à r.l..

As a result of such dissolution, its sole shareholder, the company PIKELANE CORPORATE LIMITED, acting as far as necessary as liquidator of the company, states that:

- all assets have been realized and all liabilities of the company VENESKA HOLDINGS S.à r.l. have been settled and that the company PIKELANE CORPORATE LIMITED will be liable for all liabilities and all other eventual commitments, presently unknown, of the said company, as well as for the expenses of this deed;

- the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;

- full and complete discharge is granted to the managers of the company for the proper performance of their duties;

- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed;

- that the register shares record shall be destroyed in the presence of the notary public.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français:**

L'an deux mille onze,  
le premier décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831,

ici représentée par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration générale du 27 mai 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée VENESKA HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B133.308 (NIN 2007 2455 771).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2798 du 4 décembre 2007.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix Cents (0,10) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société VENESKA HOLDINGS S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société VENESKA HOLDINGS S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associée unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société VENESKA HOLDINGS S.à r.l. a été réglé et la société PIKELANE CORPORATE LIMITED demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exercice de leur fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des parts sociales est à détruire en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LAMBERT, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169271/103.

(110196154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

---

**The Best Cup S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170380/10.

(110197749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Ergi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5880 Hesperange, 83, Cité Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 88.022.

Les comptes au 31.12.2008 de la société ERGI S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2011170698/13.

(110198013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

---

**Momentum Private Equity SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 133.897.

Les comptes annuels au 30 Juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

MOMENTUM PRIVATE EQUITY SICAV-SIF

Agent domiciliataire

Grigore Bobina

Référence de publication: 2011170863/15.

(110198552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

---

**The Creative Logic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170381/10.

(110197578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Skybreak Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 165.137.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of November.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F Kennedy, L1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mr Vincentius van den Brink, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Skybreak Holding S.à r. l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Sennigerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate object.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company);

- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

- it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Law of July 31, 1929, on holding companies as amended from time to time.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II. - Capital, Units.

**Art. 5. Corporate capital.** The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 6. Capital amendment.** The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing unitholders a preferential right to subscribe to the units to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

**Art. 7. Distribution right of units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of units.** In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

## Chapter III. - Management.

**Art. 10. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK»). The majority of the managers will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»). For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US constitute the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at any meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers."

**Art. 11. Powers of the manager.** In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

In case of plurality of managers, the board of managers may appoint from among its members one or several general managers who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature

**Art. 12. Representation of the company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

**Art. 13. Sub-delegation and Agent of the manager.** The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 14. Remuneration of the manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 15. Liabilities of the manager.** The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 16. Erisa provisions.** Unless otherwise consented by the unitholders, the board of managers shall use its best efforts to conduct the affairs of the Company in compliance with the exception for "real estate operating companies" or otherwise with the exception for other "operating companies" under the first sentence of paragraph (c) of the regulations contained in Section 2510.3101 of the Regulations of the US Department of Labor or successor regulations (the Plan

Assets Regulations). If the board of managers becomes aware that there is a material likelihood that the Company will cease to be a “real estate operating company” or otherwise an “operating company” under the first sentence of paragraph (c) of the Plan Assets Regulations, then the board of managers shall take such actions as may be necessary to cause the Company not to be adversely affected with respect to its status as a “real estate operating company” or otherwise as such an “operating company”.

#### **Chapter IV. - General meeting of unitholders.**

**Art. 17. Powers of the sole unitholder / General meeting of unitholders.** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders’ meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company’s unit capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 18. General meetings.** The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company’s capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

#### **Chapter V. - Business year - Balance sheet.**

**Art. 19. Financial year.** The Company’s financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company’s accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as “réviseur(s) d’entreprises agréé (s)”.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

**Art. 20. Allocation and distribution of the profits.** From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

#### **Chapter VI. - Dissolution - Liquidation.**

**Art. 21. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Chapter VII. - Applicable law.**

**Art. 23.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2012.

*Subscription - Payment*

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed as follows:

Subscriber	Number of Units
INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. ....	<u>125 units</u>
Total: .....	125 units

All the one hundred and twenty-five (125) units are fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed persons, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of unitholders, passed the following resolutions:

(1) Is appointed as manager for an undetermined period:

(a) Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

(2) The Company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(3) The shareholders hereby specially authorise the board of managers to limit or withdraw preferential subscription rights in relation to an increase of capital made within the authorised capital provided for in article 6 of the Articles.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil onze, le vingt-cinquième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Vincentius van den Brink, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle partie comparante, représentée tel qu'indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit.

**Chapitre I. - Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de Skybreak Holdings S.à r.l. (ci-après la Société ) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus parti-

culièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts.)

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);
- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières telle que modifiée.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. - Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6. Modification du capital.** Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux associés existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut déléguer à tout gérant ou fondé de

pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.

**Art. 7. Droit de distribution des parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

### Chapitre III. - Gérance.

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU»). La majorité des gérants seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»). Pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent constituer avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du

conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

**Art. 11. Pouvoirs du gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.».

**Art. 12. Représentation de la société.** La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

**Art. 13. Sous - Délégation et Agent du gérant.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au RU ou aux US ou qui est établie de façon permanente aux US ou au RU.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 14. Rémunération du gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 15. Responsabilités du gérant.** Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16. Dispositions Erisa.** Sauf consentement contraire des associés, le conseil de gérance devra mettre en oeuvre ses meilleurs efforts pour mener les affaires de la Société conformément à l'exception des «real estate operating companies» (sociétés d'exploitation de biens immobiliers) ou encore à l'exception des autres «operating companies» (sociétés d'exploitation) visée par la première phrase du paragraphe (c) des règles contenues dans la Section 2510.3-101 des Réglementations émises par le «US Department of Labor» (Département du Travail aux US) ou de toutes autres réglementations ultérieures (le «Plan Assets Regulations»). Si le conseil de gérance se rend compte qu'il est possible que la Société cesse d'être une «real estate operating company» ou encore une «operating company» conformément à la première phrase du paragraphe (c) du «Plan Assets Regulations», alors le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires pour éviter que la Société ne soit affectée de manière défavorable au regard de sa situation en tant que «real estate operating company» ou encore en tant que «operating company».

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des associés.

**Art. 17. Pouvoirs de l'associé unique / Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés

que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 18. Assemblées générales.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

### Chapitre V. - Exercice social - Comptes annuels

**Art. 19. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

**Art. 20. Réserve légale et Distribution du bénéfice.** Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

### Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

**Art. 21. Causes de dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 23.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Souscription - Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites comme suit:

Subscriber	Nombre de parts sociales
INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. . . . . .	125 parts sociales
Total: . . . . .	125 parts sociales

Toutes les cent vingt-cinq parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, ont pris les résolutions suivantes:

(1) Est nommé gérant pour une période indéterminée:

(a) Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

(2) Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

(3) Les associés autorisent par les présentes le conseil de gérance à limiter ou retirer les droits de souscription préférentiels relatifs à une augmentation de capital effectuée dans les limites du capital autorisé, tel que défini à l'article 6 des Statuts.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. van den Brink, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2011. Relation: RED/2011/2578. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011168485/523.

(110195611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

---

**Total Telecom Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.190.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170383/10.

(110197616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Translink Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 35.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 92.931.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011170384/11.

(110197769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Ulrika S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 79.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170387/10.

(110197618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**Ergi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5880 Hesperange, 83, Cité Um Schlass.  
R.C.S. Luxembourg B 88.022.

Les comptes au 31.12.2007 de la société ERGI S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2011170699/13.

(110198014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

**Brasserie du Grand Théâtre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2525 Luxembourg, 1, Rond Point Schuman.  
R.C.S. Luxembourg B 157.640.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2011170623/14.

(110198597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

**Aries Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 84.034.

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of November,  
before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg,

there appeared

1. ANDRES S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 82.470, here represented by Mr Matteo Francesco RABINO, companies' director, residing professionally in MC-98000 Monaco, 5, avenue Princesse Grace, by virtue of a proxy delivered under private seal in Luxembourg on 21 November 2011.

2. TEKNEMA S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 82.489, here represented by Mr Matteo Francesco RABINO, prenamed, by virtue of a proxy delivered under private seal in Luxembourg on 22 November 2011.

Said proxies after having been initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the undersigned notary to state that they are the sole shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "ARIES INVESTMENT S.à r.l." (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 84.034, with registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated pursuant to a notarial deed dated 20 September 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 275 of 19 February 2002.

The Company's capital is currently set at one hundred thousand euro (EUR 100,000) divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The appearing parties, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record their resolutions as follows:

*First resolution*

The shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) in order to bring the share capital from its present amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) down to eighty thousand euro (EUR 80,000) by the cancellation of two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each and the reimbursement of twenty thousand euro (EUR 20,000) to the majority shareholder ANDRES S.à r.l., prenamed.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders resolve to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The capital is set at eighty thousand euro (EUR 80,000) divided into eight hundred (800) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each."

*Third resolution*

The shareholders acknowledge that as a consequence of the above mentioned share capital decrease and the cancellation of two hundred (200) shares, the remaining eight hundred (800) shares are held as follows:

- ANDRES S.à r.l., prenamed, four hundred shares . . . . .	400
- TEKNEMA S.à r.l., prenamed, four hundred shares . . . . .	400
Total: eight hundred shares . . . . .	800

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, 412F, route d'Esch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente novembre,  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,  
ont comparu

1. ANDRES S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.470, ici représentée par Monsieur Matteo Francesco RABINO, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à MC-98000 Monaco, 5, avenue Princesse Grace,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 novembre 2011,

2. TEKNEMA S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.489, ici représentée par Monsieur Matteo Francesco RABINO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "ARIES INVESTMENT S.à r.l." (la "Société"), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.034,

avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte notarié en date du 20 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 275 en date du 19 février 2002.

Le capital social de la Société est actuellement de cent mille euros (EUR 100.000) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont ensuite demandé au notaire soussigné d'acter leurs résolutions comme suit:

*Première résolution*

Les associées décident de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000) à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000) par l'annulation de deux cents (200) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et par remboursement du montant de vingt mille euros (EUR 20.000) à l'associée majoritaire ANDRES S.à r.l., prénommée.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les associées décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000) représenté par huit cents (800) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

*Troisième résolution*

Les associées reconnaissent que suite à la réduction du capital social ci-dessus et l'annulation des deux cents (200) parts sociales, les huit cents (800) parts sociales sont désormais détenues comme suit:

- ANDRES S.à r.l., prénommée, quatre cents parts sociales . . . . .	400
- TEKNEMA S.à r.l., prénommée, quatre cents parts sociales . . . . .	400
Total: huit cents parts sociales . . . . .	800

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire des comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 412F, route d'Esch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. F. RABINO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2011. LAC / 2011 / 53605. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168796/107.

(110196030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

**United Patrimonium S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.268.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011170389/10.

(110197704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**Ergi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5880 Hesperange, 83, Cité Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 88.022.

Les comptes au 31.12.2006 de la société ERGI S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.  
Signature

Référence de publication: 2011170700/13.

(110198015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

**KPI Retail Property 40 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.282.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 109507, (the "Major Shareholder"),

AND

2. GRE Management GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Weissenburger Str. 10, D-81667 Munich and registered with the local court of Munich (Amtsgericht München), Germany, under the number HRB 173219, (the "Minor Shareholder"),

Here duly represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal on 2<sup>nd</sup> and 3<sup>rd</sup> November 2011, respectively.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") representing the entire share capital of KPI Retail Property 40 S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 125282, incorporated pursuant to a deed of Maître André Jean Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on March 6, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 919 dated 19 May 2007 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated 28 September 2011, not yet published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. To increase the Company's corporate capital by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) represented by three hundred and fifty (350) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, to an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) through the creation and issuance of fifty (50) new shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, of which forty-seven (47) shares will be issued to the Major Shareholder and three (3) shares will be issued to the Minor Shareholder, it being understood that an amount of forty-seven thousand five hundred and sixty-four euro (EUR 47,564.-) will be allocated to share premium reserves by the Major Shareholder and an amount of three thousand and thirty-six euro (EUR 3,036.-) will be allocated to share premium reserves by the Minor Shareholder.

3. Subscription for these newly issued shares and payment in full of such new shares through a cash contribution.

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted.

5. Miscellaneous.

The shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders (present or represented) consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda of the present resolutions which was communicated to them in advance.

*Second resolution*

The share capital is increased through a cash contribution in the amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) represented by three hundred and fifty (350) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, to an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) through the creation and issuance of fifty (50) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, of which forty-seven (47) shares will be issued to the Major Shareholder and three (3) shares will be issued to the Minor Shareholder, it being understood that an amount of forty-seven thousand five hundred and sixty-four euro (EUR 47,564.-) will be allocated to share premium reserves by the Major Shareholder and an amount of three thousand and thirty-six euro (EUR 3,036.-) will be allocated to share premium reserves by the Minor Shareholder.

*Third resolution*

The Shareholders resolve that the Company issues fifty (50) new shares so as to raise the number of shares from three hundred and fifty (350) shares to four hundred (400) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, of which forty-seven shares (47) will be issued to the Major Shareholder and three (3) shares will be issued to the Minor Shareholder, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, it being understood that an amount of forty-seven thousand five hundred and sixty-four euro (EUR 47,564.-) will be allocated to share premium reserves by the Major Shareholder and an amount of three thousand and thirty-six euro (EUR 3,036.-) will be allocated to share premium reserves by the Minor Shareholder.

All the fifty (50) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Shareholders as follows:

Name shareholder	Shares subscribed	Amount subscribed
Babcock & Brown European Investments S.à r.l., prenamed . . . . .	47	EUR 2.350.-
GRE Management GmbH, prenamed . . . . .	3	EUR 150.-
Total: . . . . .	3	EUR 2.500.-

so that the amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears to witness it.

As a consequence of the share capital increase Babcock & Brown European Investments S.à r.l. holds three hundred and seventy-six (376) shares and GRE Management GmbH holds twenty-four (24) shares of the Company.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth be read as follows:

“ **5.1.** The corporate capital is fixed at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by four hundred (400) Shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.”

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1.600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, well known by the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109507, (ci-après «l'Associée Majoritaire»),

ET

2. GRE Management GmbH, une société à responsabilité de droit allemand, ayant son siège social à Weissenburger Str. 10, D-81667 Munich, et inscrite auprès du tribunal d'instance de Munich, Allemagne, sous le numéro HRB 173219, (ci-après «l'Associée Minoritaire»),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé, le 2 et 3 novembre 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les associées (les «Associés») représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination KPI Retail Property 40 S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125282, constituée le 6 mars 2007 suivant acte de Maître André Jean Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 919 du 19 mai 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, prénommée, en date du 28 septembre 2011, non encore publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'ordre du jour est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents euros (17.500,-EUR) représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune à concurrence d'un montant de deux mille cinq cents euros (2.500,-EUR) pour le porter à un montant de vingt mille euros (20.000,-EUR) par voie d'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune, dont quarante-sept (47) parts sociales seront émises à l'Associée Majoritaire et trois (3) parts sociales seront émises à l'Associée Minoritaire; étant entendu qu'un montant de quarante-sept mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 47.564,-) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société par l'Associée Majoritaire et un montant de trois mille trente-six euros (EUR 3.036,-) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société par l'Associée Minoritaire.

3. Souscription et Libération par les Associés par un apport en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société de manière à ce qu'il ait la teneur suivante:

« 5.1. Le capital souscrit est fixé à vingt mille euros (20.000,-EUR) représenté par quatre cents (400) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.»

5. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés (présents ou représentés) se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui leur ont été communiqués au préalable.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept mille cinq cents euros (17.500,-EUR) représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune à concurrence d'un montant de deux mille cinq cents euros (2.500,-EUR) pour le porter à un montant de vingt mille euros (20.000,-EUR) par voie d'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune, dont quarante-sept (47) parts sociales seront émises à l'Associée Majoritaire et trois (3) parts sociales seront émises à l'Associée Minoritaire; étant entendu qu'un montant de quarante-sept mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 47.564) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société par l'Associée Majoritaire et un montant de trois mille trente-six euros (EUR 3.036,-) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société par l'Associée Minoritaire.

*Troisième résolution*

Suite à cette augmentation de capital cinquante (50) parts sociales nouvelles seront créés et émises afin d'augmenter le nombre de parts sociales de trois cent cinquante (350) à quatre cents (400) avec une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Toutes les cinquante (50) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées par apport en numéraire par les Associés comme suit:

Nom associé	Parts sociales souscrites	Montant souscrit
Babcock & Brown European Investments S.à r.l., prénommé .....	47	EUR 2.350.-
GRE Management GmbH, prénommé .....	3	EUR 150.-
Total: .....	3	EUR 2.500.-

de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2,500,-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Babcock & Brown European Investments S.à r.l. détient trois cent soixante-seize (376) parts sociales et GRE Management GmbH détient vingt-quatre (24) parts sociales de la Société.

#### *Quatrième résolution*

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à vingt mille euros (20.000,-EUR) représenté par quatre cents (400) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre la version française et anglaise, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50655. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169050/187.

(110196296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

---

#### **Vintage CW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.751.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Virginie Boussard

*Manager*

Référence de publication: 2011170390/11.

(110197774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

#### **Vimotex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170392/10.

(110197864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Wine We Like S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 146.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011170396/10.

(110197891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**WE Brand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 152.680.

Die Gesellschaft wurde am 12 April 2010 gegründet gemäss Urkunde vom Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in  
Luxemburg, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1198 vom 08 Juni 2010.  
Der Jahresabschluss zum 31 Januar 2011 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170397/11.

(110197478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Nouvelle Boutique Trois Etoiles, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 32.410.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.12.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011170882/12.

(110198223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

---

**bitcom. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6450 Echternach, 42, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 82.608.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011170552/9.

(110198652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

---

**Alchimie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 145.297.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de  
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170407/11.

(110198071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**China Grace Capital II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Aktiva Capital II S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.403.

In the year two thousand and eleven, on fifth of December.

Before Maître Karine REUTER, notary, residing in Petange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

IS APPEARED:

China Grace International Investment Limited, a company organized under the laws of Hong Kong having its registered office at 1301 Bank of America Tower, 12 Harcourt road, Central, Hong Kong, registered with the Companies Ordinance of Hong Kong under number 1643663,

here represented by Ms Yasemin Bulut, residing professionally at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- That "Aktiva Capital II S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under number B 98.403, incorporated by deed executed on 24 December 2003 before the notary Maître Gerard LECUIT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 February 2004 n° 235, page 11238 (the "Company").

- That the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and requested the undersigned notary to document that:

I. The Sole Shareholder holds 100% of the share capital of the Company, and the entire share capital is therefore present or represented;

II. The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into one hundred ordinary shares (100) of one hundred twenty five euros (EUR 125) each;

III. The agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment as follows of article 4 of the Articles (the "Articles"):

" **Art. 4.** The Company will have the name: China Grace Capital II S.à r.l."

2. Accept the resignation of the following managers effective as of 2<sup>nd</sup> December 2011:

- Mr. Albert Mena,

- Mr. Desmond Roger Reoch,

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

3. Discharge to the managers of the Company,

4. Appoint Joyhill Management Limited, a company organized under the laws of Hong Kong having its registered office at 1301 Bank of America Tower, 12 Harcourt road, Central, Hong Kong, and registered with the Companies Ordinance of Hong Kong under number 1650049, as sole manager of the Company, effective as of 2<sup>nd</sup> December 2011.

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the article 4 of the Articles which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 4. Art. 4.** The Company will have the name: China Grace Capital II S.à r.l."

*Second resolution*

The Sole Shareholder accepts the resignation of the following managers effective as of 2<sup>nd</sup> December 2011:

- Mr. Albert Mena,

- Mr. Desmond Roger Reoch,

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Third resolution*

The Sole Shareholder grants full discharge to those above-mentioned managers (gérants) of the Company for their respective mandates as managers (gérants) of the Company until 2<sup>nd</sup> December 2011. Such discharge will be confirmed during the next annual general meeting approving the annual accounts of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint Joyhill Management Limited, a company organized under the laws of Hong Kong having its registered office at 1301 Bank of America Tower, 12 Harcourt road, Central, Hong Kong, and registered with the Companies Ordinance of Hong Kong under number 1650049, as sole manager of the Company, effective as of 2<sup>nd</sup> December 2011.

The undersigned notary, who knows English, stated herewith that at the request of the above appearing party's holder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's holder, in its above stated capacity, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, soussignée.

**A COMPARU:**

China Grace International Investment Limited, une société constituée sous le droit de Hong Kong ayant son siège social à 1301 Bank of America Tower, 12 Harcourt road, Central, Hong Kong, immatriculée auprès de Companies Ordinance de Hong Kong sous le numéro 1643663

représentée par Madame Yasemin Bulut, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

La partie comparante dûment représenté, déclare et demande au notaire d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Aktiva Capital II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.403, constituée suivant acte reçu le 24 décembre 2003 par devant le notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, précité, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 27 février 2004 n° 235, page 11238 (la "Société").

- Que la partie comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") de la Société et prie le notaire d'acter:

I. L'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société et l'intégralité du capital social est dès lors présente ou représentée;

II. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500) constitué de cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (EUR 125) chacune;

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des Statuts (les «Statuts»):

“ **Art. 4.** La Société aura la dénomination: China Grace Capital II S.à r.l.”

2. Acceptation de la démission des gérants suivants avec effet au 2 décembre 2011:

- Mr. Albert Mena,
- Mr. Desmond Roger Reoch,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

3. Décharge aux gérants de la Société,

4. Nomination de la société Joyhill Management Limited, une société constituée sous le droit Hong Kong, ayant son siège social au 1301 Bank of America Tower, 12 Harcourt road, Central, Hong Kong, et immatriculée auprès de Companies Ordinance de Hong Kong sous le numéro 1650049, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 2 décembre 2011.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de leur donner la teneur suivante:

“ **Art. 4.** La Société aura la dénomination: China Grace Capital II S.à r.l.”

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants suivants avec effet au 2 décembre 2011:

- Mr. Albert Mena,
- Mr. Desmond Roger Reoch,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et complète aux gérants susmentionnés de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs de gérants de la Société jusqu'au 2 décembre 2011. Cette décharge sera confirmée durant la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer la société Joyhill Management Limited, une société constituée sous le droit de Hong Kong, ayant son siège social au 1301 Bank of America Tower, 12 Harcourt road, Central, Hong Kong, et immatriculée auprès de Companies Ordinance de Hong Kong sous le numéro 1650049, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 2 décembre 2011.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la liquidation, s'élève à environ euros (.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: BULUT, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16493. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168783/135.

(110195813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.

**ACL-Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 54, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 10.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011170409/11.

(110198000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**ACL-Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 54, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 10.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011170410/11.

(110198006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**ACL-Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 54, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 10.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011170411/11.

(110198010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**Catalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011170422/10.

(110197947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

**OHA AvAero Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.233.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of November.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

OHA AvAero Holdings Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, Georges Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Companies Register of the Cayman Islands under the number WK-249275, (hereafter referred to as the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mr. Thierry Somma, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on 17 November 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by OHA AvAero Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) divided into two million (2,000,000) shares, with a par value of one cent (USD 0.01) each, with registered office at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158233 (the "Company"), and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 5 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 728. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation (the "Articles of Incorporation").

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to create ten classes of shares to be denominated class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H, class I, and class J shares, and to convert the existing two million (2,000,000) shares with a par value of one cent (USD 0.01) each of the Company into two million (2,000,000) class A shares with a par value of one cent (USD 0.01) each.

### Second resolution

The Sole Shareholder resolved to add the following paragraphs to the current Article 7 of the Articles of Association of the Company:

"Subject to always complying with applicable law, the share capital of the Company may from time to time be reduced by the redemption and cancellation of an entire class of shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such class, provided that the order of redemption set out below be respected. Any redemption shall be triggered by the Company. The shareholder(s) have no right to force any redemption of their shares. The redemption price shall be agreed upon between, on the one hand, the shareholder whose shares are redeemed and, on the other hand, the general meeting of shareholders resolving on the redemption and cancellation of the shares and, accordingly, on the reduction of the Company's share capital, both parties acting reasonably, notably taking into consideration the financial rights attached to the relevant class of shares as per these Articles.

The above mentioned redemptions shall be made in the following order of priority:

- (i) no class A shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class B shares outstanding; when the class A shares shall be redeemed, the Company shall be dissolved and liquidated at the same time;
  - (ii) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding;
  - (iii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding;
  - (iv) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding;
  - (v) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding;
  - (vi) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding;
  - (vii) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding;
  - (viii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding;
  - (ix) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding;
- The above shall not prejudice to any other form of capital reduction or any other form of distribution."

### Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the current Article 24 which shall read as follows:

#### " Art. 24. Allocation of Profits.

24.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

24.2 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory once the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

24.3 The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine whether all or part of the remainder of the net profits shall be distributed.

24.4 As long as any class J shares are outstanding, the holders of class J shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class J shares held by them.

24.5 In the case where there shall no longer be any class J shares outstanding in the Company, the holders of class I shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class I shares held by them.

24.6 In the case where there shall no longer be any class I shares outstanding in the Company, the holders of class H shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class H shares held by them.

24.7 In the case where there shall no longer be any class H shares outstanding in the Company, the holders of class G shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class G shares held by them.

24.8 In the case where there shall no longer be any class G shares outstanding in the Company, the holders of class F shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class F shares held by them.

24.9 In the case where there shall no longer be any class F shares outstanding in the Company, the holders of class E shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class E shares held by them.

24.10 In the case where there shall no longer be any class E shares outstanding in the Company, the holders of class D shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class D shares held by them.

24.11 In the case where there shall no longer be any class D shares outstanding in the Company, the holders of class C shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class C shares held by them.

24.12 In the case where there shall no longer be any class C shares outstanding in the Company, the holders of class B shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class B shares held by them.

24.13 In the case where there shall no longer be any class B shares outstanding in the Company, the holders of class A shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class A shares held by them."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the current Article 25 which shall read as follows:

**" Art. 25. Interim Dividends.**

25.1 The Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

25.2 Interim dividends decided to be paid by the Board of Managers pursuant to this Article can only be distributed according to the rules of priority and proportions set out in Article 24 above for the declaration of dividends by the Shareholder(s)."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred and eighty thousand US Dollars (USD 980,000), in order to raise it from its current amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000), to an amount of one million US Dollars (USD 1,000,000), divided into twenty-eight million (28,000,000) class A shares, eight million (8,000,000) class B shares, eight million (8,000,000) class C shares, eight million (8,000,000) class D shares, eight million (8,000,000) class E shares, eight million (8,000,000) class F shares, eight million (8,000,000) class G shares, eight million (8,000,000) class H shares, eight million (8,000,000) class I shares, and eight million (8,000,000) class J shares with a par value of one cent (USD 0.01) each.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolved to issue twenty-six million (26,000,000) class A shares, eight million (8,000,000) class B shares, eight million (8,000,000) class C shares, eight million (8,000,000) class D shares, eight million (8,000,000) class E shares, eight million (8,000,000) class F shares, eight million (8,000,000) class G shares, eight million (8,000,000) class H shares, eight million (8,000,000) class I shares, and eight million (8,000,000) class J shares with a par value of one cent (USD 0.01) each, having the rights described in the articles of incorporation of the Company.

*Subscription / Payment*

The Sole Shareholder represented as above stated declared to subscribe to twenty-six million (26,000,000) class A shares, eight million (8,000,000) class B shares, eight million (8,000,000) class C shares, eight million (8,000,000) class D shares, eight million (8,000,000) class E shares, eight million (8,000,000) class F shares, eight million (8,000,000) class G shares, eight million (8,000,000) class H shares, eight million (8,000,000) class I shares, and eight million (8,000,000) class J shares with a par value of one cent (USD 0.01) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable which the Sole Shareholder holds against the Company in the amount of nine hundred eighty thousand US Dollars (USD 980,000) pursuant to yield free preferred equity certificates which have been issued by the Company to the Sole Shareholder on 18 January 2011 (the "YFPECs"). The relevant number of YFPECs shall be cancelled.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the cancellation and capitalisation of the YFPECs, and that the contributed receivable is a definite and duly payable receivable of the Sole Shareholder against the Company. The Sole Shareholder, represented as above stated, further irrevocably and unconditionally waived, released and discharged the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the receivable so contributed.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above creation of various classes of shares and capital increase:

"The share capital of the Company is set at one million US Dollars (USD 1,000,000), divided into twenty-eight million (28,000,000) class A shares, eight million (8,000,000) class B shares, eight million (8,000,000) class C shares, eight million (8,000,000) class D shares, eight million (8,000,000) class E shares, eight million (8,000,000) class F shares, eight million (8,000,000) class G shares, eight million (8,000,000) class H shares, eight million (8,000,000) class I shares, and eight million (8,000,000) class J shares with a par value of one cent (USD 0.01) each."

### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand one hundred euro (2,100.- EUR).

### *Declaration*

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le 24 novembre,

Par devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

OHA AvAero Holdings Ltd, une société constituée selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, Georges Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce des Iles Caymans sous le numéro WK-249275, (l'"Associé Unique")

Ici représentée par M. Thierry Somma, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 17 novembre 2011.

La procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme décrit ci-dessus déclarent détenir l'intégralité des parts sociales de OHA AvAero Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime US (USD 0,01) chacune, ayant son siège social au 296-298, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.233 (la "Société") et constituée selon les lois de Luxembourg suivant acte de Maître Léonie Grethen, notaire à Luxembourg, en date du 5 janvier 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 728 en date du 15 avril 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution (les "Statuts").

La comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de créer dix (10) classes de parts sociales dénommées parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J et de convertir les deux millions (2.000.000) de parts sociales existantes de la Société avec une valeur nominale d'un centime US (USD 0,01) chacune, en deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe A avec une valeur nominale d'un centime US (USD 0,01) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'ajouter les paragraphes suivants à l'Article 7 des Statuts de la Société:

"Sous réserve de toujours se conformer à la loi applicable, le capital social de la Société peut à tout moment être réduit par le rachat et l'annulation de toute une classe de parts sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en cause dans cette classe, à condition que l'ordre de rachat tel qu'indiqué ci-dessous soit respecté. Tout rachat résulte d'une décision de la Société. L(es) associé(s) ne peuvent forcer le rachat de leurs parts sociales. Le prix de rachat est déterminé entre, d'une part l'associé dont les parts sont rachetées et d'autre part l'assemblée générale des associés décidant du rachat et de l'annulation des parts sociales et, par conséquent, de la réduction du capital social de la Société, chacune des parties agissant raisonnablement, notamment en prenant en considération les droits financiers attachés à la classe de parts sociales concernées conformément à ces Statuts.

Les rachats mentionnés ci-dessus seront fait dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aucune Part Sociale de classe A ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de classe B en circulation; quand les parts sociales de classe A seront rachetées, la Société sera dissoute et liquidée en même temps;

(ii) aucune Part Sociale de classe B ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de classe C en circulation;

(iii) aucune Part Sociale de classe C ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de classe D en circulation;

(iv) aucune Part Sociale de classe D ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de classe E en circulation;

(v) aucune Part Sociale de classe E ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de classe F en circulation;

(vi) aucune Part Sociale de classe F ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de classe G en circulation;

(vii) aucune Part Sociale de classe G ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de classe H en circulation;

(viii) aucune Part Sociale de classe H ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de classe I en circulation;

(ix) aucune Part Sociale de classe I ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de classe J en circulation;

Les dispositions qui précèdent ne doivent pas porter préjudice à tout autre forme de réduction du capital ou à tout autre forme de distribution"

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'Article 24 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

#### **" Art. 24. Affectation des Bénéfices.**

24.1 Le solde du compte de résultat, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le profit net de la Société.

24.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du profit net de la Société seront transférés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

24.3 L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés détermine si tout ou partie du solde du profit net annuel sera distribué.

24.4 Aussi longtemps qu'il reste des parts sociales de classe J, les détenteurs des parts sociales de classe J recevront tout le solde du profit net distribué, le cas échéant, suite à une décision de l'Associé Unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de parts sociales de classe J qu'ils détiennent.

24.5 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de classe J dans la Société, les porteurs de parts sociales de classe I recevront le profit net restant distribué, le cas échéant, après le paiement suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de parts sociales de classe I qu'ils détiennent.

24.6 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de classe I dans la Société, les porteurs de parts sociales de classe H recevront le profit net restant distribué, le cas échéant, après le paiement suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de parts sociales de classe H qu'ils détiennent.

24.7 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de classe H dans la Société, les porteurs de parts sociales de classe G recevront le profit net restant distribué, le cas échéant, après le paiement suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de parts sociales de classe G qu'ils détiennent.

24.8 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de classe G dans la Société, les porteurs de parts sociales de classe F recevront le profit net restant distribué, le cas échéant, après le paiement suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de parts sociales de classe F qu'ils détiennent.

24.9 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de classe F dans la Société, les porteurs de parts sociales de classe E recevront le profit net restant distribué, le cas échéant, après le paiement suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de parts sociales de classe E qu'ils détiennent.

24.10 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de classe E dans la Société, les porteurs de parts sociales de classe D recevront le profit net restant distribué, le cas échéant, après le paiement suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de parts sociales de classe D qu'ils détiennent.

24.11 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de classe D dans la Société, les porteurs de parts sociales de classe I recevront le profit net restant distribué, le cas échéant, après le paiement suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de parts sociales de classe C qu'ils détiennent.

24.12 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de classe C dans la Société, les porteurs de parts sociales de classe B recevront le profit net restant distribué, le cas échéant, après le paiement suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de parts sociales de classe B qu'ils détiennent.

24.13 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de classe B dans la Société, les porteurs de parts sociales de classe A recevront le profit net restant distribué, le cas échéant, après le paiement suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de parts sociales de classe A qu'ils détiennent."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'Article 25 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

##### **" Art. 25. Dividendes Intérimaires.**

25.1 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des dividendes intérimaires, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître que la Société a assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

25.2 Les dividendes intérimaires qui seront versés suite à une décision du Conseil de Gérance conformément à cet Article devront suivre les règles de priorité et proportions dont dispose l'Article 24 ci-dessus quant à la déclaration des dividendes par l(es) Associé(s)."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre vingt mille Dollars US (USD 980.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) à un montant d'un million de Dollars US (EUR 1.000.000,-), représenté par vingt-huit millions (28.000.000) de parts sociales de classe A, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe B, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe C, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe D, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe E, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe F, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe G, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe H, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe I et huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre vingt-six millions (26.000.000) de parts sociales de classe A, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe B, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe C, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe D, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe E, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe F, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe G, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe H, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe I, et huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux décrits dans les Statuts de la Société.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique représenté tel que décrit ci-dessus déclare par la présente souscrire à vingt-six millions (26.000.000) de parts sociales de classe A, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe B, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe C, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe D, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe E, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe F, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe G, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe H, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe I et huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, et de payer intégralement ces parts sociales nouvellement émises par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société d'un montant de neuf cent quatre vingt mille Dollars US (USD 980.000,-) suite à l'émission d'obligation (dénommées yield free preferred certificates) par la Société à l'Associé Unique le 18 janvier 2011 (les "YFPECS"). Le nombre des YFPECS correspondant devront être annulé.

L'Associé Unique, agissant par voie de représentation, déclare qu'il n'existe aucune entrave à l'annulation et à la capitalisation des YFPECS, et que la créance reçue à titre de contribution est une créance certaine, liquide et exigible de l'Associé Unique envers la Société. L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, décharge et libère de façon irrévocable et inconditionnelle la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique liées à la créance apportée.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'Article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter la création des différentes classes d'actions et l'augmentation de capital telles que décrites ci-dessus:

"Le capital social de la Société est fixé à million de Dollars US (EUR 1.000.000,-) représenté par vingt-huit millions (28.000.000) de parts sociales de classe A, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe B, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe C, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe D, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe E, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe F, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe G, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe H, huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe I et huit millions (8.000.000) de parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune."

#### *Evaluation des frais*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à deux mille cent euros (2.100,- EUR).

*Déclaration*

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52766. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168393/319.

(110195048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

---

**Actimalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9510 Wiltz, 3, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 149.433.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2011170576/11.

(110198859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

---

**CVE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011170426/10.

(110198060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

---

**Cobos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.470.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société en date du 26 juillet 2011 à 8.30 heures*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire Messieurs Clive GODFREY, Stéphane BIVER et Alain NOULLET dans leur mandat respectif d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2017.

- de reconduire la société DATA GRAPHIC dans son mandat de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011169552/18.

(110196761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

---